

Réponse du Dr. Daniel Mengara à Son Excellence Cynthia Akuetteh, Ambassadeur des États-Unis au Gabon et à Sao Tomé et Principe

(Texte traduit de l'anglais, le 16 janvier 2015)

Excellence:

D'abord, permettez-moi, en mon nom personnel et au nom du peuple gabonais, de vous souhaiter la bienvenue en notre pays et vous féliciter pour votre récente nomination en tant que nouvel ambassadeur des États-Unis à la fois en République gabonaise et en République démocratique de Sao Tomé et Principe.

Mais permettez-moi également, Madame l'ambassadeur, d'exprimer non seulement l'outrage de la communauté gabonaise expatriée vivant aux États-Unis, mais aussi l'indignation du peuple gabonais dans son ensemble quant aux remarques très troublantes que vous avez faites dans votre déclaration au peuple gabonais du 12 janvier 2015. En tant qu'intellectuel et professeur enseignant dans une université américaine, mais également en tant qu'activiste président du mouvement en exil « Bongo Doit Partir », un mouvement qui, au cours des 16 dernières années, a été actif dans la lutte contre le régime despote de la famille Bongo, je considère votre déclaration à la fois comme inacceptable et inquiétante. Votre déclaration, je le crains, sera, au final, perçue par beaucoup comme une mauvaise plaisanterie, et peut-être même comme une insulte vis-à-vis d'un peuple gabonais qui a été, au cours des 47 dernières années, aux prises avec l'infâme dictature de la dynastie des Bongo. Je dois par conséquent exprimer ici, respectueusement, mais aussi de façon véhément, mon désaccord quant à l'analyse que vous faites de la situation politique au Gabon.

Ainsi :

Lorsque votre Excellence affirme que « *les Etats-Unis condamneront fermement toute tentative de changement de gouvernement par des moyens extra-constitutionnels* », et que « *les appels à une insurrection ou à la violence sont répréhensibles et inacceptables* », il est de ma sincère conviction que vous et vos conseillers n'avez pas pleinement pesé l'impact négatif que de telles déclarations peuvent avoir sur les aspirations du peuple gabonais à un système politique à même de défendre et promouvoir les valeurs de démocratie et de droits humains qui lui échappent depuis l'arrivée au pouvoir de la famille Bongo en 1967.

Pire encore, dans votre déclaration, vous niez essentiellement au peuple gabonais un droit fondamental qui, paradoxalement, est inscrit dans la « Déclaration d'indépendance » américaine, une déclaration qui a été le fondement même de l'héritage politique américain depuis 1776 ; autrement dit, une déclaration qui à juste titre affirme le principe universel selon lequel « *tous les hommes sont créés égaux, qu'ils sont dotés par leur Créateur de certains Droits inaliénables, parmi lesquels la Vie, la Liberté et la poursuite du Bonheur. Que, pour garantir ces droits, les Gouvernements sont établis parmi les Hommes, et leur juste pouvoir émane du consentement des gouvernés, et que toutes les fois où une Forme de Gouvernement devient destructrice de ce but, il est du droit du peuple de le modifier ou de l'abolir, et d'établir un nouveau gouvernement, en le fondant sur les principes et en l'organisant en la forme, qui lui paraîtront les plus propres à lui donner la Sûreté et le Bonheur* ».

Certes: vous vous opposez aux « moyens extra-constitutionnels » que peut utiliser un peuple comme celui du Gabon pour changer son gouvernement, Madame l'ambassadeur, mais, sûrement, ne devriez-vous pas, au préalable, définir le type de constitution et le type de pays dont vous parlez? Assurément, vous ne croyez tout de même pas une seule seconde que le Gabon fût une démocratie construite sur la base d'un contrat constitutionnel résultant d'un consensus national, n'est-ce pas? Dès lors, qu'est-ce qui, selon vous, est plus « extra-constitutionnel »: un régime comme celui des Bongo qui change la constitution selon ses humeurs pour assurer sa survie au pouvoir ad vitam aeternam, ou un peuple comme le nôtre qui cherche tout simplement à rétablir ces droits universels et inaliénables à la vie, aux opportunités, à la liberté, à la justice et au bonheur que la Constitution actuelle a restreints, limités, puis, finalement, détruits? Avez-vous jamais vraiment pris le temps de lire la Constitution gabonaise, Madame? Pouvez-vous la lire et puis regarder ensuite le peuple gabonais dans les yeux et affirmer encore que vous, en tant que citoyenne américaine, seriez satisfaite de vivre sous un système juridique/politique qui permet à la même famille, au même clan, de diriger potentiellement votre pays pendant 70 ans ou plus dans un contexte où vous, en tant que citoyenne, n'avez aucune possibilité constitutionnelle ni juridique de changer votre gouvernement par le biais d'élections libres, transparentes et démocratiques?

Je me demande encore, Madame l'ambassadeur, si vous avez effectivement pris un peu de votre temps pour lire les rapports sur les droits humains qui sont publiés chaque année par le Département d'Etat dont relève votre ambassade? Dans ces évaluations, le Département d'Etat a toujours, année après année, exactement comme il le fait dans son plus récent rapport de 2013, décrit le Gabon comme un pays caractérisé par « *l'utilisation excessive de la force par la police; un système judiciaire inefficace soumis à l'influence du gouvernement; des restrictions sur la vie privée et la presse; le harcèlement et l'extorsion des immigrants et réfugiés africains; la corruption généralisée du gouvernement; la violence*

contre les femmes; la discrimination sociétale contre les femmes, les non-citoyens africains, les pygmées et les personnes vivant avec le VIH/SIDA; la traite des personnes, en particulier des enfants; et le travail forcé des enfants ». Le rapport va même jusqu'à affirmer que « la constitution et la loi interdisent les arrestations et détentions arbitraires, mais le gouvernement n'a pas toujours respecté ces interdictions. Les forces de sécurité ont arrêté arbitrairement des étudiants et des immigrants clandestins au cours de l'année » et que « le gouvernement a suspendu plusieurs journaux et stations de télévision » et n'a pas « toujours respecté le droit aux réunions pacifiques ».

Ceci vous semble-t-il être, Madame l'ambassadeur, un pays dans lequel vous aimeriez vivre, un pays dont vous seriez fière de dire que vous êtes ressortissante, un pays auquel vous feriez confiance pour organiser des élections libres et transparentes qui refléteraient le droit du Peuple à choisir et à changer librement son gouvernement? Et, en ce qui concerne le déni du « droit aux réunions pacifiques », dois-je vous faire remarquer que, aussi récemment que ce 20 décembre 2014, le régime Bongo a froidement abattu un étudiant et grièvement blessé un certain nombre d'autres citoyens qui avaient essayé de protester pacifiquement lors d'un rassemblement dans le quartier Rio à Libreville? Comme les médias l'ont pleinement démontré, cette attaque non provoquée du gouvernement sur des manifestants pacifiques et désarmés a été faite de façon préventive, c'est-à-dire que les manifestants ont été violemment dispersés par la police avant même qu'ils n'aient eu la possibilité de s'assembler, et avant même qu'ils n'aient pu se livrer à quelque acte répréhensible que ce soit, conduisant ainsi à des affrontements qui ont abouti à l'assassinat par balle de l'étudiant Bruno Mboulou Beka et à l'arrestation de plusieurs manifestants qui, en conséquence, sont devenus des prisonniers politiques, des prisonniers d'opinion, des prisonniers de conscience. En d'autres termes, ces heurts et ces drames ne sont survenus que suite à la répression et à la provocation gouvernementale, rien d'autre. Et dois-je mentionner les journalistes Jonas Moulenda et Désiré Ename, qui ont dû fuir le pays récemment et rechercher l'asile à l'étranger par crainte de la persécution gouvernementale?

Le peuple gabonais, Madame l'ambassadeur, ricanera certainement suite à votre affirmation selon laquelle « *le Gabon a longtemps été un modèle de stabilité dans une région fragile* » et « *le peuple gabonais est fier de cet héritage* ». Vraiment, Madame l'ambassadeur? Qu'il soit dit ici, cependant, que je prends quelque peu confort dans le fait que vous n'ayez point qualifié le Gabon de « *modèle de stabilité DEMOCRATIQUE dans la région* ». Cela fait une grande différence. Je suis sûr que la Libye, la Syrie, la Tunisie, l'Egypte et le Burkina Faso étaient également des « modèles de stabilité » dans leurs régions, mais les États-Unis ont néanmoins soutenu le renversement des dictateurs qui avaient pris en otage ces pays. On peut se demander pourquoi. Aujourd'hui, la Chine, la Russie, et bien d'autres dictatures tueuses de démocratie sont également des « modèles incontestés de stabilité », mais doit-on supposer, Excellence, que vous vous opposeriez aux tentatives des citoyens de ces pays de renverser les constitutions et institutions qui ont été conçues pour les maintenir sous le joug du despotisme et de l'injustice?

Et lorsque vous ajoutez, plus loin, Madame l'ambassadeur, que « *tout changement politique devrait être fait par des voies démocratiques* » et que « *le Gabon organisera des élections en 2016. Ceux qui aspirent à diriger le Gabon dans la prochaine phase de son histoire devront se concentrer sur le processus électoral et se préparer à la compétition sur la base d'une vision positive pour l'avenir et le respect des lois gabonaises et des normes internationales de transparence* », je me demande si vous n'avez point là quelque peu outrepassé votre rôle? Mon humble sentiment est que ce n'est probablement pas votre prérogative de dicter au peuple gabonais quelle procédure ils doivent utiliser pour changer leur gouvernement dictatorial. Une chose est, en effet, de plaider pour la paix et le dialogue comme le commande l'étiquette diplomatique—and personne ne vous le reprochera—une autre est, par contre, de devenir essentiellement un défenseur complice du statu quo en enfonçant avec force dans la gorge du peuple gabonais une ligne propagandiste qui a été utilisée pendant 47 ans par le régime Bongo dans le but de maintenir le statu quo de sa dictature sur la nation!

Il me semble, Madame l'ambassadeur, que la Constitution que vous demandez au peuple gabonais de respecter est la même constitution qui, en fin de compte, forcera inéluctablement le peuple gabonais à rechercher ces « moyens extra-constitutionnels » auxquels vous semblez vous opposer. Lorsque vous prendrez le temps de quitter votre bureau et de parler à l'homme et à la femme gabonaise dans la rue, vous vous rendrez vite compte que personne ne croit au Gabon que le gouvernement puisse être changé par le biais des élections. L'homme et la femme de la rue vous diront qu'ils ne croient pas dans le processus électoral parce que la constitution gabonaise ainsi que l'arsenal électoral mis en place par le clan Bongo sont faits sur mesure pour assurer la permanence du régime des Bongo.

L'histoire politique du Gabon, Madame l'ambassadeur, vous dira encore que de 1968 à 1990, le Gabon a traversé un système de parti unique non démocratique qui, pendant 22 ans, a soutenu la dictature d'Omar Bongo sur le pays. Lorsque, entre 1981 et 1990, des activistes politiques locaux et en exil du MORENA (Mouvement de redressement national) ont courageusement commencé à demander le changement démocratique par l'intermédiaire de manifestations publiques et clandestines, Omar Bongo a violemment réprimé ces aspirations politiques. Ce n'est qu'après que le peuple gabonais était descendu dans les rues en 1990 pour exiger la démocratie et, par conséquent, avait dû agir "extra-constitutionnellement" qu'il a été en mesure de forcer le régime Bongo à accepter une Conférence Nationale qui a ramené le multipartisme au Gabon.

La Constitution qui est née du consensus national de 1990 limitait le nombre de mandats présidentiels à un maximum de deux mandats consécutifs de cinq années chacun et prévoyait le principe d'élections à deux tours, entre autres. Pourtant, entre 1990 et 2005, Omar Bongo avait déjà réussi à éradiquer tous les gains démocratiques issus de la Conférence Nationale de 1990, modifié la Constitution pour revenir à un mandat de sept ans au lieu de cinq, institué des mandats illimités capable d'assurer la présidence à vie, éliminé le principe d'élections à deux tours et, finalement, ouvert la voie non seulement à sa présidence à vie, mais aussi au processus qui, à sa mort, allait faciliter l'accès de son fils adoptif Ali Bongo au pouvoir. Et quand, à sa mort, son fils accéda frauduleusement au pouvoir en 2009, il a une nouvelle fois changé la Constitution et renforcé l'héritage dictatorial de son père. Le Gabon, comme beaucoup d'autres pays d'Afrique, devint ainsi un pays où, paradoxalement, il y avait le multipartisme, mais sans démocratie: dans ce système, les élections se tenaient, certes, mais les chances d'alternance de régimes étaient nulles. Le processus électoral est tellement truqué et corrompu qu'il ne garantit qu'un seul résultat: la « victoire » des Bongo et de leur régime. D'où l'existence au Gabon d'une Assemblée Nationale dominée par le parti au pouvoir selon un ratio de 114 députés contre seulement 6 qui ne sont pas du parti au pouvoir. Et cela laisse le peuple gabonais avec une seule alternative: soit prendre la rue comme ils le firent en 1990 aux fins d'obtenir le changement immédiat qu'ils recherchent ou se résigner tout simplement au statu quo.

Mais je tiens aussi à vous dire ici, Madame l'ambassadeur, que, en tant que femme noire américaine qui, d'ailleurs, est mariée à un Africain ressortissant du grand pays de Kwame Nkrumah qu'est le Ghana, vous devriez être mieux avisée. Votre Excellence est, à mon humble avis, en proie aux anciens paradigmes, à la vieille vision paternaliste des colons, une vision qui, conformément aux mots de l'ancien président français Jacques Chirac, considère la démocratie comme « un luxe pour les Africains », et c'est, au final, une conception de l'Afrique qui exhorte les Africains, comme vous le faites ici, malheureusement, à se satisfaire des parodies de démocraties que leurs dictateurs leur servent depuis les indépendances. Ce point de vue est, au mieux, humiliant et déshumanisant et, au pire, raciste: il encourage les Africains à accepter le type d'arrangements au rabais sous lesquels, paradoxalement, aucun Occidental n'accepterait jamais de vivre.

C'est ce qui explique probablement pourquoi le Département d'État américain a souvent éprouvé de la difficulté à réconcilier la langue et le principe du droit comme on le voit dans son rapport 2013 où il écrit, paradoxalement, que « *la constitution et la loi garantissent aux citoyens le droit de changer pacifiquement leur gouvernement, et les citoyens ont PARTIELLEMENT EXERCÉ ce droit par le biais d'élections périodiques généralement justes* ». Je me dois de souligner ici qu'il n'y a rien de tel qu'un « exercice partiel » des droits constitutionnels ou humains. Ces caractérisations, qui trouvent acceptables des situations de « citoyens exerçant partiellement » leur droit de changer leur gouvernement, sont une abomination et devraient être exclues de la terminologie du Département d'Etat. C'est soit ces droits sont là ou ils ne sont pas là. Soit ils sont absous ou ils ne sont pas absous. Soit ils sont respectés, affirmés et protégés, soit ils ne le sont pas. Lorsque les droits humains sont partiellement exprimés ou partiellement protégés, ces droits, de fait, n'existent pas du tout.

Et, donc, la question fondamentale devient, Madame l'ambassadeur: vous satisferiez-vous, en tant que citoyenne américaine aujourd'hui, d'être gouvernée par le même président pendant 42 ans (Omar Bongo), puis de voir ledit président mourir au pouvoir après avoir laissé derrière lui une constitution qui faciliterait l'accès de son fils (Ali Bongo) au pouvoir, ouvrant ainsi la voie à une situation quasi dynastique par laquelle les enfants succèderaient aux parents pendant une période qui pourrait bien finir par devenir 70 années au moins si Ali Bongo restait au pouvoir pendant 28 ans comme on peut s'y attendre? Seriez-vous, en tant que citoyenne américaine, d'accord avec une telle situation? Si votre réponse à cette question est « non », alors pourquoi vous attendriez-vous à voir le peuple gabonais essentiellement courber l'échine et accepter votre conseil, un conseil qui les encourage à renoncer à leur liberté et à participer à des élections dont le résultat est connu à l'avance? Compte tenu du fait que la constitution gabonaise telle qu'elle existe aujourd'hui est essentiellement le même document « anti-démocratie » qui a permis à la famille Bongo de se maintenir au pouvoir pendant 47 ans, il me semble que les mêmes circonstances qui ont empêché le peuple gabonais de changer librement et pacifiquement de régime politique au cours des 47 dernières années seront les mêmes exactes raisons qui les empêcheront de le faire à nouveau en 2016! Comme on le dit en sciences physiques, les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets.

En fin de compte, Madame l'ambassadeur, je crains que la perception que votre déclaration laissera aux yeux et dans les cœurs et les esprits du peuple gabonais est que vous soutenez le statu quo de la dictature au Gabon. Et cela est hautement regrettable et inquiétant, mais aussi révoltant, à bien des égards.

D'où il me semble, au final, assez clair que:

Si vous aviez été l'ambassadeur des États-Unis au Gabon en 1990, vous auriez probablement découragé les aspirations démocratiques du peuple et vous lui auriez conseillé de respecter la « constitutionnalité » dictatoriale du régime des Bongo Ondimba, et le peuple gabonais serait encore aujourd'hui, s'il vous avait écouté, sous le joug du parti unique. Quelle pensée effrayante, Madame l'ambassadeur!

Si les Africains courageux qui ont combattu pour leurs indépendances dans les années 1950 et 1960 avaient écouté des conseils comme le vôtre, Excellence, aucun pays d'Afrique ne serait indépendant aujourd'hui, les Africains seraient restés sous le joug du colonialisme, le pays nommé Gabon où vous avez été récemment affectée comme ambassadeur n'existerait pas et serait encore partie intégrante d'un territoire régi et administré par un gouverneur français, et le peuple gabonais subirait encore la torture, la discrimination, les travaux forcés et autres inhumanités sous l'infâme « Code de l'indigénat » qui, jadis, perpéta l'esclavage en Afrique française sous le couvert de la mission civilisatrice de l'État colonial! Quelle pensée effrayante, Madame l'ambassadeur!

Si les citoyens du Burkina Faso avaient écouté des conseils comme le vôtre et, donc, avaient attendu que leur dictateur finisse tranquillement et en toute impunité de mutiler, une fois de plus, leur constitution aux fins de prolonger son infâme et « stable » règne de terreur, Blaise Compaoré serait probablement encore le « bien-aimé » camarade dictateur Président du Burkina Faso, et pour des années encore! Quelle pensée effrayante, Madame l'ambassadeur!

Dois-je vous parler de Nelson Mandela, celui-là même que l'on appela jadis « terroriste » aux heures les plus sombres de l'Apartheid, et qui plus tard devint le héros du monde entier? Lui auriez vous conseillé de se tenir tranquille et de laisser son peuple souffrir à tout jamais les indignités de la ségrégation raciale ? Je crois que j'en ai assez dit.

Votre positionnement, Madame l'ambassadeur, est, à ce titre, hélas, très différent de celui de l'un de vos prédécesseurs, précisément Eunice Reddick, elle aussi noire américaine, qui, comme les câbles diplomatiques découverts par WikiLeaks en 2011 ont révélé, avait pleinement embrassé les aspirations des Gabonais pour un changement immédiat et poussé à des réformes démocratiques au Gabon. En cela, je reste personnellement déçu de voir une descendante de ceux qui ont subi le pire holocauste que l'humanité n'ait jamais connu, et qui ont dû contre toutes attentes lutter pour leurs libertés, encourager les siens à courber l'échine devant leur bourreau.

Autrement dit, Madame l'ambassadeur, si Martin Luther King et ces autres intrépides héros de races noire et blanche qui animèrent le mouvement des droits civiques aux Etats-Unis avaient écouté des conseils comme le vôtre, il n'y aurait aujourd'hui aucune **FEMME NOIRE** nommée Cynthia Akueteh envoyée au Gabon comme ambassadeur des États-Unis d'Amérique et les Noirs américains seraient encore en attente du moment où leurs oppresseurs auraient volontairement décidé de les déségréguer ! Et cela aurait probablement pris un autre siècle d'esclavage, de discriminations et de privations de droits! Quelle pensée effrayante, Madame l'ambassadeur!

Et voilà donc qu'il me semble, Madame l'ambassadeur, que, en exhortant le peuple gabonais à attendre patiemment les élections de 2016, vous vous retrouvez en contradiction directe avec tout le mouvement des droits civiques américain et, en particulier, avec Martin Luther King qui, dans sa « Lettre de la prison de Birmingham » de 1963 écrivait: « *J'ai presque atteint la regrettable conclusion que la grande pierre d'achoppement du nègre dans sa foulée vers la liberté n'est pas le Conseiller du Citoyen Blanc ou le membre du Ku Klux Klan, mais le blanc modéré, qui est plus dévoué à la notion d'« ordre » qu'à celle de la justice; qui préfère une paix négative qui est l'absence de tension à une paix positive qui est la présence de la justice; qui dit constamment: « Je suis d'accord avec vous dans le but que vous cherchez, mais je ne peux être d'accord avec vos méthodes d'action directe »; qui croit de façon paternaliste qu'il peut fixer le calendrier pour la liberté d'un autre homme; qui vit par un concept mythique du temps et qui conseille en permanence au Nègre d'attendre une "saison plus commode" ».* »

Etes-vous, Madame l'ambassadeur, ce « modéré blanc » (même si de peau noire) auquel King fait allusion dans sa lettre, celui qui croit pouvoir « fixer le calendrier pour la libération d'un autre homme », celui qui cherche à retarder l'inévitable, celui qui cherche à compromettre l'humanité de toute une race, de toute une nation, celui qui préfère l'« ordre » et la « stabilité » injustes d'un gouvernement injuste à l'affirmation sans entraves de la justice pour tous, quel qu'en soit le coût ?

Mais il y a plus. Le Dr King, dans la même lettre, ajoute ce qui suit, Madame l'ambassadeur: « *Nous ne devons jamais oublier que tout ce qu'Adolf Hitler a fait en Allemagne était « légal » et tout ce que les combattants de la liberté hongrois ont fait en Hongrie était « illégal ». Il était "illégal" d'aider et de conforter un Juif au sein de l'Allemagne hitlérienne. Malgré cela, je suis sûr que, si j'avais vécu en Allemagne à l'époque, j'aurais aidé et réconforté mes frères juifs. SI AUJOURD'HUI, JE VIVAI DANS UN PAYS COMMUNISTE OU CERTAINS PRINCIPES CHERS A LA FOI CHRÉTIENNE SONT SUPPRIMÉS, JE PLAIDERAI OUVERTEMENT POUR LA DÉSOBÉISSANCE AUX LOIS ANTIRELIGIEUSES DE CE PAYS* ».

Quel, donc, sera votre rôle, Madame l'ambassadeur, dans le contexte de la quête de justice et de dignité du peuple gabonais? Allez-vous vous joindre au Dr King et au peuple gabonais pour vous opposer à la trompeuse « légalité » d'un gouvernement injuste qui a pris sa population en otage au cours des 47 dernières années (près de la moitié d'un siècle!), et donc « plaider ouvertement pour la désobéissance » aux lois injustes de ce pays, ou allez-vous, plutôt, vous allier aux oppresseurs qui se sont fixés pour objectif de déshumaniser toute une nation?

Excellence, je dois vous laisser avec une dernière pensée du Dr Martin Luther King. Dans sa "Lettre de la prison de Birmingham", dit-il, « nous savons par une douloureuse expérience que la liberté n'est jamais donnée volontairement par l'opresseur; elle doit être exigée par l'opprimé ». Au moment où le peuple gabonais s'apprête à briser les chaînes de l'oppression, pourquoi voulez-vous vous opposer à cette aspiration, Madame l'ambassadeur? Pourquoi voudriez-vous vous y opposer alors que vous savez très bien, du point de vue de l'histoire, que ce principe de résistance à l'oppression avait été entériné par le Conseil exécutif de la NAACP en 1965 au moment où l'organisation avertissait que « si les troupes fédérales ne sont pas rendues disponibles pour protéger les droits des Nègres, alors les Américains seront confrontés à de terribles alternatives. Comme les citoyens de la France occupée par les Nazis, les Nègres doivent soit se soumettre aux talons de leurs oppresseurs soit s'organiser dans la clandestinité dans le but de se protéger de l'oppression du gouverneur Wallace et de ses troupes d'assaut »?

Cet avertissement, je suis sûr que vous le savez, était venu au lendemain de la violente répression qui avait mis fin à la première marche qui avait voulu conduire les manifestants noirs de Selma à Montgomery, menant ainsi à aux événements qui devinrent tragiquement connus sous le nom de « Bloody Sunday » (dimanche sanglant). Mais cette répression sanglante, avec ses jets d'eau, ses tirs à balles réelles, ses chiens d'attaque, ses gaz lacrymogènes, ses matraques, ses humiliations, etc., n'arrêta point le « mouvement insurrectionnel » qu'était devenu, à cette époque, le mouvement des droits civiques américain. Bien au contraire. Et c'est probablement parce que l'établissement blanc de l'époque avait trouvé trop dangereux pour le statu quo ce moteur de l'« insurrection des Noirs » qu'était devenu Martin Luther King qu'on l'assassina. Pour mettre fin à la « menace » de la liberté, la menace de la liberté pour tous, celle-là même que visaient les Noirs.

Madame l'ambassadeur, le Gabon passe par ses « dimanches sanglants » depuis maintenant 47 ans! D'où le besoin de vous demander, encore une fois, Madame l'ambassadeur, ce que vous feriez, en tant que citoyenne américaine, si vous saviez que le processus électoral dans votre pays, jamais au grand jamais, ne vous permettrait à vous et à votre peuple de changer pacifiquement votre gouvernement en raison de la « constitutionnalité » de lois pourtant cousues sur mesure aux fins de vous opprimer et de vous priver, justement, du droit de changer librement et pacifiquement votre gouvernement? Ne serait-ce pas là une raison légitime de tenter de passer par des « moyens extra-constitutionnels » si de tels moyens, comme le mouvement des droits civiques américain l'a démontré, vont dans le sens de réparer et réhabiliter le contrat social qui doit unir les citoyens autour d'un objectif commun, d'une vision commune pour le bien de la cité?

Et alors je dis, Madame l'ambassadeur, que le peuple gabonais est fondamentalement en désaccord avec vous. A l'instar du mouvement des droits civiques américain—celui-là même qui, de Selma à Washington, força jadis le président Johnson à faire voter, en 1965, une loi fédérale revigorée (la Voting Rights Act) en vue de l'affirmation du droit de vote des Noirs, ouvrant ainsi la voie à une humanité plus digne pour les millions de Noirs désenfranchis qui avaient été jusque-là arbitrairement privés non seulement de leur droit à la dignité humaine, mais aussi de leur droit de voter dans une Amérique encore ségréguée racialement—le peuple gabonais s'avancera.

Oui, Madame l'ambassadeur, le peuple s'avancera. Il n'attendra plus. Il ne peut plus attendre. Il est, ce peuple, d'accord avec Martin Luther King et le président Barack Obama qu'il doit lui-même être le changement qu'il recherche, que la dignité n'est pas quelque chose que l'on peut retarder, que ce peuple ne peut plus attendre la « plus commode des saisons » que vous lui demandez d'attendre. Il a attendu 47 années déjà. Il n'en peut plus d'attendre.

Et à cause de sa foi inébranlable dans les principes fondateurs de la nation américaine—mais aussi de la foi qu'il a placée en 2009 dans le discours d'Accra du président Barack Obama qui à l'époque déclarait que nous « devons partir du principe simple que l'avenir de l'Afrique appartient aux Africains » ; que « pour bâtir un avenir prospère, l'Afrique doit se défaire de la corruption et de la tyrannie et s'attaquer à la pauvreté et à la maladie » ; que « ces choses ne peuvent se faire que si vous prenez la responsabilité de votre avenir » ; que « ce ne sera pas facile. Il faudra du temps et des efforts. Il y aura des souffrances et des revers », mais « l'Amérique sera avec vous à chaque étape du chemin, en tant que partenaire, comme un ami ».—le peuple gabonais s'avancera.

Et voilà pourquoi nous, peuple gabonais, continuons de croire, Madame l'ambassadeur, que l'Amérique est l'amie, non pas du régime des Bongo Ondimba, mais du peuple gabonais. Et donc, tout comme les grands héros noirs américains du mouvement des droits civiques l'ont fait quand ils ont conquis, dans les rues de l'Amérique, leur dignité, le peuple gabonais s'avancera.

Oui, il s'avancera pieds nus et mains nues, avec comme seule arme sa conviction pour la liberté immédiate. Il ne tombera pas. Pas devant la force policière et militaire que le régime oppressif de la famille Bongo s'apprête à lâcher sur eux dans sa vaine tentative de réprimer les aspirations les plus fondamentales du peuple. Pas devant le mur érigé devant eux par ceux qui les exhorte à accepter des parodies de démocratie, c'est-à-dire, en fin de compte, l'abâtardissement politique et humain du continent africain.

Comme les marcheurs de Selma qui ont conquis le droit de vote du Nègre, nous nous avancerons...

Nous avancerons parce que nous savons que le président américain, Barack Obama lui-même, en tant qu'homme noir, sait les sacrifices consentis par ceux qui ont lutté avant lui ; qu'il sait que lui, premier président noir des Etats-Unis, n'a été rendu possible que parce que ceux qui ont marché avant lui avaient ignoré les appels de ceux qui les exhortaient à ne pas défier l'autorité de l'établissement raciste blanc, à se conformer aux lois injustes et déshumanisantes du système de ségrégation raciale américain.

Nous avancerons parce que nous savons que le président Obama a promis être aux côtés des peuples africains qui lui montreront qu'ils veulent vraiment le changement. Et c'est exactement ce que les peuples africains ont fait en Libye, c'est ce qu'ils ont fait en Tunisie, c'est ce qu'ils ont fait au Burkina Faso et, dans tous ces cas, l'Amérique s'est tenue aux côtés des Africains et a soutenu leur droit de décider et de définir leur propre destinée, leur droit de changer leur gouvernement via des « moyens extra-constitutionnels ». Et l'Amérique, nous en sommes convaincus, se tiendra également aux côtés du peuple gabonais au moment où ce peuple décidera, comme les Noirs le firent aux Etats-Unis, d'utiliser des « moyens extra-constitutionnels » pour se défaire des lois injustes du gouvernement injuste des Bongo, celui-là même qui a, pendant 47 ans, assassiné, traumatisé et appauvri son peuple depuis maintenant un demi-siècle.

Voilà pourquoi le peuple gabonais va continuer à s'avancer, Madame l'ambassadeur... car nous ne pouvons plus attendre.

Et nous vaincrons!

Vous souhaitant une Bonne et Heureuse Année, à vous et à tous ceux qui vous sont chers, je vous prie d'agrérer,
Excellence, mes très respectueuses et sincères salutations.

Dr. Daniel Mengara
President, Bongo Doit Partir - Modwoam

P.O. Box 3216 TCB
West Orange, NJ 07052, USA
Tél: 973-447-9763
<http://www.bdpmodwoam.org>